

L'HORIZON AFRICAIN

Hebdomadaire d'informations générales et d'analyses

N°207 du Jeudi 6 Juillet 2023

Prix: 500 F.CFA - Tél: 05.543.82.76 / 06.662.37.39 / E-mail: lhorizonafricain@gmail.com / www.lhorizonafricain.com

Siège : Hôtel Saphir - Centre-ville Brazzaville - Congo

Examens d'Etat
122.085 élèves
affrontent les
épreuves du B.e.p.c

👉 (P.7)

Primature

Anatole Collinet Makosso a fait le bilan à mi-parcours de son programme d'action



La tâche du gouvernement reste immense. Mais, il y a des efforts qui se font

👉 (P.3)

Carburant

Le nouveau prix
du litre du super
prend effet à partir
du 15 juillet

👉 (P.4)



Fespam (Festival panafricain de musique)

Favoriser le brassage des artistes musiciens
et des jeunesses des pays africains 👉 (P.6)



Tournoi Unifac de football U20 (Fathy cup)

Le Congo
en tête
du classement, suivi
du Gabon
et de la RD
Congo

👉 (P.12)



MINISTRE DU COMMERCE, DES APPROVISIONNEMENTS
ET DE LA CONSOMMATION
CABINET

République du Congo
Unité * Travail * Progrès

CELLULE DE GESTION
DES MARCHES PUBLICS

AVIS A MANIFESTATION D'INTERÊT N°002-2023/MCAC/CAB/CGMP

«Etudes architecturales et d'ingénierie relatives aux travaux de construction du laboratoire de contrôle de qualité des aliments, à Pointe-Noire» au Congo-Brazzaville

Dans le cadre de l'exécution du budget de l'Etat, volet investissement exercice 2023, le Gouvernement de la République du Congo lance, par le présent, un avis à manifestation d'intérêt en vue du recrutement d'un cabinet ou consultant devant réaliser l'étude pour la construction du laboratoire de contrôle de qualité des aliments, à Pointe-Noire.

I. Objet de l'étude

La présente étude a pour objectifs de produire les dossiers techniques pour la construction d'un laboratoire de contrôle de qualité des aliments. L'étude est faite d'un lot. L'étude aboutira à la production d'un dossier composé de :

- l'étude préliminaire (APS) ;
- l'avant-projet détaillé (APD) ;
- le dossier d'appel d'offres (DAO).

L'étude sera basée sur :

- les études architecturales ;
- la reconnaissance des lieux ;
- la réalisation des études topographiques, géotechniques, hydrauliques, dimensionnement des ouvrages et équipements ;
- l'élaboration des plans et détails des ouvrages ;
- l'élaboration des dossiers techniques.

II. Financement :

Budget de l'Etat congolais, volet investissement, exercice 2023.

III. Maître d'ouvrage

Le Ministère du Commerce, des Approvisionnements et de la Consommation.

IV. Composition du dossier :

Les bureaux d'études ou consultants intéressés peuvent participer au processus de présélection, en soumettant par écrit leur dossier de candidature à l'adresse suivante :

Ministère du Commerce, des Approvisionnements
et de la Consommation
09, Rue de la Libération de Paris
Centre-Ville, en face de la Radio Rurale
Tel : (242) 06 663 14 70 - 05 639 43 46
E-mail
Brazzaville
République du Congo

V. Critères de pré-qualification :

Les dossiers de manifestation d'intérêt devront comprendre les critères de pré-qualification suivants :

- être inscrit à l'Ordre des Architectes ;
- les références sur les prestations similaires déjà exécutées ou en cours d'exécution par le candidat dans la vie professionnelle ;
- les expériences générales du candidat (C.V) ;
- toutes autres informations jugées pertinentes en rapport avec la prestation.

VI. Présentation des dossiers :

Les dossiers devront être rédigés en français et présentés en trois (3) exemplaires dont un (1) original et deux (2) copies marquées comme tels, dans une enveloppe scellée et sans raison sociale. Ils seront adressés au :

Ministère du Commerce, des Approvisionnements et de la Consommation
Cellule de Gestion des Marchés Publics
Avec la mention suivante : «Etude pour la construction du laboratoire de contrôle de qualité des aliments, à Pointe-Noire».

«A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement».

VII. Dépôt des dossiers et résultats de la pré-qualification :

Les dossiers devront être parvenus à l'adresse indiquée au point IV au plus tard le 21 juillet à 14 heures précises, heure locale. Les dossiers reçus après cette date seront purement et simplement rejetés. Les résultats de la pré-qualification seront connus des candidats au plus tard le 24 juillet 2023 et les candidats retenus recevront ultérieurement une lettre d'invitation à soumissionner.

VIII. Informations complémentaires

Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires auprès de la Cellule de Gestion des Marchés Publics du Ministère du Commerce, des Approvisionnements et de la Consommation, les jours ouvrables, du lundi au vendredi, de 9 heures à 14 heures.

Fait à Brazzaville, le 30 Juin 2023.

Le secrétaire permanent de la Cellule de
gestion des marchés publics


Philippe MOUNDA.-





Primature

Anatole Collinet Makosso a fait le bilan à mi-parcours de son programme d'action

Le 21 juin 2021, le Premier ministre chef du gouvernement, Anatole Collinet Makosso, présentait devant l'Assemblée nationale, son programme d'action, décliné en douze batailles. A l'occasion des deux ans d'exécution de ce programme, il a donné une conférence de presse à trois collègues de la presse nationale, intitulée: «Les douze batailles en 60 minutes: bilan à mi-parcours». La conférence de presse a été diffusée sur les médias audio-visuels nationaux. Chaque bataille a fait l'objet d'une séquence de 15 à 20 minutes de l'émission. Ces douze séquences sont disponibles sur la Page Facebook de la Primature.

Au cours de sa conférence de presse, Anatole Collinet Makosso a rappelé, dans chacune des douze batailles, les engagements pris et les efforts de son gouvernement dans leur mise en œuvre. «J'entends parler les Congolais: «Douze batailles et aucune n'a été remportée. Il faut permettre à l'élite d'apprécier une situation», s'est-il interrogé. «Lire le projet de société du Président de la République, le Plan national de développement et le programme d'action du gouvernement pour comprendre ce à quoi le gouvernement s'est engagé, est nécessaire, afin de ne pas aborder les problèmes du pays avec légèreté, comme le font certains compatriotes», a-t-il dit en substance.

En matière de santé, qui constitue la première bataille que le Premier ministre s'est donné, l'offre médicale au Congo ne répond toujours pas aux attentes des populations. D'un côté, on déplore



Le Premier ministre Collinet Makosso.



La rencontre avec les syndicats patronaux.



La rencontre avec les syndicats.

l'insuffisance des plateaux techniques dans les hôpitaux et de l'autre, la cherté des examens et des traitements. Le pays a fait face à la pandémie de covid-19 qui a eu un fort impact sur le quotidien des populations. Selon le Premier ministre, plusieurs engagements avaient été pris entre autres: la vaccination, la sensibilisation, l'amélioration du plateau technique du Centre hospitalier et universitaire de Brazzaville, la création de près de 45 districts sanitaires, la mise en service de deux hôpitaux généraux à Brazzaville et à Pointe-Noire. Pour réussir tout ça, le gouvernement a mis un accent sur la formation et l'amélioration du système des soins intensifs pour que les popula-

tions puissent faire confiance au corps médical. Sur la gestion des fonds covid-19, le rapport est élaboré et il va être présenté au parlement, a-t-il promis. Pour plus de responsabilité, ce rapport avait été soumis à l'analyse d'un cabinet privé. Si les écarts sont constatés, ce n'est qu'à ce moment-là que les présumés coupables rendront compte de leur gestion. Un effort est fait pour que le cancer soit pris en charge dans les hôpitaux généraux, a-t-il signalé. Concernant la politique économique qu'il veut rigoureuse et équilibrée, la deuxième bataille, Anatole Collinet Makosso fait confiance aux cadres du gouvernement pour atteindre cet objectif.

Selon lui, l'affaire du Figa se gère conformément aux textes et lois qui régissent la République. «Nous travaillons sur plusieurs dossiers. La loi est dure, mais c'est la loi. Il faut éviter de contourner la loi pour régler un problème», a-t-il fait savoir. Concernant la question des prix, il a invité «les Congolais à ne pas mépriser leurs efforts. Ils doivent, désormais, s'éloigner des modèles économiques hérités du communisme, supporter le coût réel de leur consommation en carburant, en électricité et en eau courante, pour que le gouvernement, en dégageant des ressources par l'arrêt des subventions de ces produits, puissent investir dans d'autres secteurs sociaux

de base». «Les marges de 5% déjà, nous sommes en train de réhabiliter les voiries à Brazzaville, accélérer les travaux du centre des jeunes à Aubeville, dans le Département de la Bouenza», a-t-il poursuivi.

Le troisième engagement consiste à renégocier avec les bailleurs et partenaires financiers a indiqué le Premier ministre: «C'était difficile de renégocier la dette. On a établi la confiance avec les bailleurs et vous les voyez se bousculer à la porte du Congo. Les politiques que le gouvernement a planifiées permettent aux populations de bénéficier progressivement de l'eau courante en permanence, de l'électricité de qualité et d'amélioration de certains services publics». La déclaration du patrimoine rentre dans la neuvième bataille du programme d'action du gouvernement et «elle sert à quelque chose dans la gestion de la chose publique», a-t-il affirmé. «C'est un acte fort que le gouvernement a posé», a-t-il poursuivi. Les séminaires gouvernementaux, permettent aux membres du gouvernement de se mettre au diapason pour analyser les atouts et les faiblesses et harmoniser les politiques sectorielles, dans l'intérêt de la bonne gouvernance.

Anatole Collinet Makosso



Le vice-président du syndicat des transporteurs.

met l'accent sur le dialogue social, pour une démocratie consensuelle. Il a pris langue avec les opérateurs économiques pour expliquer les difficultés rencontrées dans le déblocage de certaines situations. Il reste à rencontrer les chefs religieux, les chefs de villages et de quartiers qui attendent la promesse du Chef du gouvernement. Suivant les propos du Premier ministre, la tâche du gouvernement reste immense. Raison pour laquelle Anatole Collinet Makosso sollicite la compréhension de ses concitoyens, en expliquant le bien-fondé de ses choix.

Chrysostome
FOUCK ZONZEKA

Editorial

De la France au Sénégal, une actualité qui ne laisse pas indifférent !

La mort d'un jeune français, Nahel, tué à 17 ans, par un policier à Nanterre, mardi 27 juin dernier, a mis le feu aux poudres dans les banlieues de nombreuses villes françaises, durant cinq jours environ. Les populations, particulièrement les jeunes et les adolescents, sont sortis dans les rues pour manifester leur colère, en affrontant les forces de sécurité avec des cocktails molotov ou des projectiles de fortune, faisant des dégâts importants: il y aurait quelques 5.000 véhicules incendiés, 10.000 feux de poubelles, près de 1.000 bâtiments brûlés ou dégradés et 250 attaques de commissariats ou de gendarmeries.

Le climat s'est apaisé à partir du 3 juillet. Plus de 1200 émeutiers déferés devant la justice dont 380 incarcérés, alors qu'on parle de 737 policiers blessés légers et de quatre morts dont les causes restent à déterminer. Ces émeutes et les violences policières qui ont servi à les réprimer ont généré des images effroyables qui interrogent tout de même sur les droits de l'homme dans la mère patrie qui leur a donné une dimension universelle. Ce ne serait pas un abus de langage de dire que le gouvernement français a fait un usage excessif voire abusif des forces de sécurité contre des manifestants civils. Un peu comme en Afrique. A la seule différence qu'on n'a pas entendu parler de l'usage de balles réelles. Ces violences urbaines prouvent sans nul doute l'échec de la politique française d'intégration, dans un pays qui a du mal à gérer la diversité raciale et ethnique de sa population. Comme quoi, les Etats ont parfois les mêmes difficultés, qu'ils soient développés ou moins développés.

Au Sénégal, le Président Macky Sall a joué la carte de grand démocrate, en renonçant à briguer un troisième mandat. Son annonce est venue tout de même en retard, pour lui conférer cette étiquette aussi vite. Tout donne à penser qu'il a seulement évité le pire à son pays.

Macky Sall était, en effet, tenté d'explorer la voie du troisième mandat, à l'exemple de l'Ivoirien Alassane Ouattara, en maintenant le suspense pendant longtemps. Mais, le Sénégal n'est pas la Côte d'Ivoire. Evidemment, chaque pays a son histoire et donc son destin. Connu pour être un exemple de démocratie en Afrique francophone, le Sénégal a donné l'image d'un pays où la démocratie connaissait un recul, ces derniers temps, avec les affaires Ousmane Sonko, sur fond de suspense sur la volonté du Président Macky Sall de se représenter.

Celui-ci s'est ravisé. Mieux vaut tard que jamais, dit l'adage. Sa décision contribue à apaiser le climat politique, permettant au Sénégal d'aborder la prochaine élection présidentielle, avec moins de tension. C'est une décision à saluer.

L'HORIZON AFRICAIN

Ministère du commerce, des approvisionnements et de la consommation

Suspension temporaire de la taxe de scannage et du certificat de contrôle de conformité

Dans une note circulaire publiée le 4 juillet 2023, sous le numéro 112, le ministre d'Etat Alphonse Claude N'Silou, ministre du commerce, des approvisionnements et de la consommation, a suspendu temporairement le règlement de la taxe de scannage et du paiement du certificat de contrôle de la conformité des marchandises, auxquels les importateurs sont soumis. La note circulaire dit ceci:

«Le gouvernement, conscient des effets de l'augmentation du prix du carburant sur l'économie et la vie quotidienne des citoyens, met en place des mesures temporaires, afin d'atténuer les conséquences de cette hausse sur les prix des produits alimentaires.

A cet effet, le règlement de la taxe de scannage au Port de Pointe-Noire ainsi que le paiement du certificat de contrôle de la conformité des marchandises avant embarquement à destination de la République du Congo sont suspendus jusqu'au réexamen, par le gouvernement, de ces deux dossiers. Tous les agents économiques sont tenus de veiller à l'application stricte de la présente note circulaire qui prend effet à compter de sa date de signature».

MESSAGE

ATTENTION ! ATTENTION ! ATTENTION !



L'Union Africaine a demandé aux Etats et Gouvernements d'accélérer la mise en œuvre de la ZLECAF.

Il ne reste plus que six ans pour la République du Congo, avant la disparition de toutes les frontières, c'est-à-dire de toutes les barrières douanières.

Il est grand temps, pour les opérateurs économiques, les commerçants congolais, de prendre, au plus vite, des dispositions, pour affronter la compétition qui arrive à grands pas.

Ils doivent être prêts, car dès l'ouverture des frontières, de nombreux produits africains vont entrer au Congo sans payer la douane. Ils coûteront moins cher.

Il faut donc produire en quantité, mais aussi en qualité, pour pouvoir exporter le «Made in Congo» vers les autres pays africains, dans toute l'Afrique.

Carburant

Le nouveau prix du litre du super prend effet à partir du 15 juillet

Le gouvernement a publié, vendredi 30 juin 2023, l'arrêté sur l'augmentation du prix du litre du super qui est passé de 625 à 775 francs Cfa, soit une augmentation de 150 francs Cfa. L'arrêté, en vigueur en principe à partir du samedi 1er juillet, ne produira ses effets qu'à partir du samedi 15 juillet, jour de l'ouverture du Fespam (Festival panafricain de musique). En attendant, le Premier ministre chef du gouvernement, Anatole Collinet Makosso, accompagné de quelques membres du gouvernement, explique cette décision aux différents partenaires sociaux (syndicats des transporteurs, syndicats patronaux, organisations de la société civile...), pour les rassurer.

L'arrêté sur l'augmentation du prix du litre du super est signé par le ministre d'Etat Alphonse Claude N'Silou, ministre du commerce, des approvisionnements et de la consommation, Jean-Baptiste Ondaye, ministre de l'économie et des finances, Ludovic Ngatsé, ministre du budget, des comptes publics et du portefeuille public, et Bruno Jean-Richard Itoua, ministre des hydrocarbures. Le prix plafond de vente du supercarburant est fixé à 775 francs Cfa, précise l'arrêté. C'est la deuxième fois, en une année, que le prix du super est réajusté, depuis octobre 2018.

L'augmentation du prix du litre du super était déjà annoncée par le Premier ministre chef du gouvernement, Anatole



Carburant

Collinet Makosso, lors de sa conférence de presse devant trois journalistes de la presse nationale, le 12 juin dernier, pour faire le bilan des douze batailles de son programme d'action. «Nous avons une dis-

cussion rude, avec le Fonds monétaire international, qui estime, comme on l'a fait dans tous les pays en programme, qu'il nous faut augmenter les prix des produits pétroliers de 65%. Et pour cause, je

crois vous l'avoir dit, lorsque je présentais le programme d'action du gouvernement, en parlant de l'énergie: il faut que les Congolais acceptent de payer le juste prix, s'ils veulent bénéficier de la meilleure qualité des services publics d'électricité. Je l'avais dit devant l'assemblée. On n'avait même pas encore conclu avec le Fonds monétaire international. Ce sont les règles de l'économie», avait-il déclaré. Depuis, on attendait la publication de l'arrêté fixant le nouveau prix du litre du supercarburant. Celui-ci a été publié vendredi 30 juin dernier et la décision a pris effet à compter du samedi 1er juillet 2023. Il a fallu encore des tractations au sein du gouvernement, avant de parvenir à cette décision. Reste maintenant à savoir comment le public va l'accueillir. On redoute que celle-ci n'entraîne une tendance à la chaîne d'augmentation des prix dans le transport en commun, particulièrement le taxi, et dans les marchés, notamment les prix des denrées alimentaires.

Jean-Clotaire DIATOU

PROPOS D'ÉTAPPE

Sonate des pauvres !

Sonate, qui sonne! Qui sonne le glas, le glas des pauvres! C'est ce que le monde offre comme spectacle aux sans-dents du Midi. La sonate commence toujours par une exposition. Et, on a exposé aux pauvres du Midi les milliards qui se déversent à l'Est du septentrion comme effort de guerre et comme effort de reconstruction, alors même que la fameuse guerre n'est pas encore terminée. On nous expose ces milliards comme pour nous dire: «Vous ne comptez pas; vous n'existez pas».

Ici, on a beau mourir de paludisme ou de noyade dans les mers et les océans, c'est tant pis pour nous; le glas sonne pour nous. Eux, ils s'occupent de leurs semblables. Quelque part au Midi, deux généraux s'entre-tuent; le peuple paie le prix fort de cette rivalité. Mais, le Septentrion n'a aucun regard sur cette tragédie; elle est tellement lointaine! Et puis, ce ne sont pas leurs semblables qui sont concernés. Et dans leurs petits salons des grandes opinions, ils devisent, sur notre devenir. On est sonné par la cruauté d'une telle indifférence!

Dans les profondeurs du grand bleu, les sonars ont détecté une implosion. Cinq éphémères du Septentrion ne répondent plus aux sonneries de surface. Ils sont allés voir! Et pour paraphraser Claude Nogaró, dans les profondeurs du vide, le scaphandrier ou plutôt l'un des fils de Gaia et d'Ouranos s'est perdu. Alors les éphémères du Septentrion ont mis en place «un plan de sauvetage fou»: des véhicules sous-marins téléguidés, mobilisés 24 heures sur 24; des navires de tous genres sur le lieu de la catastrophe; des millions d'euros dépensés pour un engin non homologué. Ah, qu'est-ce qu'on n'aurait pas entendu, si c'était un engin du Midi!

Mais, au fait, qui se dépense autant pour les disparus de la Méditerranée ou de l'Atlantique, lorsqu'il s'agit de ceux communément appelés les migrants? Quelle logistique déploie-t-on comparativement, pour leur venir en aide? Au contraire, on adopte des lois plus restrictives sur le sauvetage en mer; on rivalise d'ingéniosité juridique, pour «entraver l'assistance aux personnes en détresse», avec par exemple des longues inspections des bateaux.

Et Radio-Canada d'écrire: «Des centaines de migrants sur un bateau, au large du Péloponnèse. Dans une autre mer, cinq richissimes passagers partis explorer l'épave du Titanic dans un sous-marin. Les deux coulent. Ces deux histoires tragiques, à quelques jours d'intervalle, ont suscité une réaction aux antipodes des autorités et des médias. Pourquoi?»

Parce que pour certains, il faut bien s'en rendre compte, toutes les vies n'ont pas la même valeur. Celles du Septentrion valent plus que celles d'ailleurs. C'est pour cette raison qu'il n'y a pas de sonnerie aux morts pour les migrants; juste une sonate aux pauvres, sous forme d'exposition de leurs corps sur les rives des différentes mers.

Prométhée.

Elections sénatoriales

La période de dépôt de candidatures fixée du 6 au 14 juillet par la C.n.e.i

Dans un communiqué publié à Brazzaville, le 28 juin 2023, par le président de la C.n.e.i (Commission nationale électorale indépendante), Henri Bouka, la période de dépôt des dossiers de candidature pour les élections sénatoriales du 20 août 2023 est fixée du jeudi 6 au vendredi 14 juillet 2023, suivant l'arrêté n°7871 du 20 juin 2023 du ministre de l'intérieur, de la décentralisation et du développement local, Raymond Zéphirin Mboulou.

«Les dossiers sont déposés à la Direction générale des affaires électorales où chacun peut se présenter pour avoir connaissance des pièces et documents constitutifs», précise le communiqué qui rappelle que «l'élection des sénateurs a lieu au suffrage universel indirect. Elle est ouverte à toutes les Congolaises et à tous les Congolais qui en remplissent les conditions, notamment d'âge et de nationalité».

Les élections sénatoriales pour la désignation des 72 sénateurs, soit 6 sénateurs pour chacun des 12 départements auront lieu le dimanche 20 août, suivant le décret n°2023-677 du 16 juin 2023 pris en conseil des ministres et signé par le Président de la République, Denis Sassou-Nguesso.

Session du Comité de politique monétaire de la B.e.a.c

Les avoirs extérieurs nets en accroissement avec un taux d'environ 20% en 2023

Le Comité de politique monétaire, une des instances de la B.e.a.c (Banque des Etats de l'Afrique centrale), a tenu, lundi 26 juin 2023, par visioconférence, sa deuxième session ordinaire de cette année, avec les directions nationales des six pays membres de la B.e.a.c dont le siège est à Yaoundé, au Cameroun. Cette instance, qui se réunit quatre fois dans l'année, est dirigée par Abbas Mahamat Tolli, gouverneur de la B.e.a.c, en qualité de président statutaire. A Brazzaville, les membres du Comité de politique monétaire ont participé à cette session sous la conduite de Serge Dino Daniel Gassackys, directeur national de la B.e.a.c.

Selon le Comité de politique monétaire de la B.e.a.c, la masse monétaire des pays de la Cemac (Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale) progresserait de 13,1%, tandis que les avoirs externes nets poursuivraient leur accroissement avec un taux d'environ 20% en 2023. Mais, au cours de cette année, la Cemac connaîtra aussi une persistance des pressions inflationnistes en hausse de 6,1%, contre 5,6% un an plus tôt. Ces conclusions mentionnent, également, que les perspectives en matière de stabilité monétaire externe sont favorables, avec un taux de couverture externe de la monnaie qui ressortirait à 80% contre 73,1% en décembre 2022.



Abbas Mahamat Tolli pendant la visio-conférence.

Au cours de cette session, le débat était axé au niveau du contexte économique et les perspectives pour donner des orientations. A la fin des travaux, Abbas Mahamat Tolli

a donné une visioconférence de presse devant les journalistes retenus dans chaque pays membre de la Cemac. Ceux-ci ont suivi cette conférence de presse dans les différentes directions nationales



Les membres du comité de politique monétaire au Congo.

de la B.e.a.c. Dans son mot liminaire, le gouverneur a fait le résumé de leur session. Les membres du comité ont procédé à l'examen de l'évolution récente de la conjoncture économique et les perspectives macroéconomiques tant au niveau international que sous-régional. Au niveau international, au regard des effets négatifs cumulés de la pandémie de covid-19 et du conflit russo-ukrainien, qui continuent de perturber les marchés de l'énergie et des produits ali-

mentaires de base, les perspectives de l'économie mondiale, mises à jour en avril 2023 par le F.m.i, indiquent que la croissance ralentirait en descendant de 3,4% en 2022 à 2,8% en 2023. Cependant, les tensions inflationnistes reculeraient avec un taux de 7% en glissement annuel en 2023, contre 8,7% en 2022. Cela reflète un repli anticipé des prix internationaux des produits combustibles et hors combustibles en lien avec la diminution attendue de la demande mondiale.

Sur le plan sous-régional, il y aura un recul de la croissance qui reviendrait à 2,4% en 2023 contre 3% en 2022 et une dégradation des finances publiques qui se matérialiserait par un recul du solde de l'excédent budgétaire du solde budgétaire global. La chute du ratio du solde du compte courant est rapportée au P.i.b à 0,1% en 2023 après 7,7% en 2022. Après l'analyse des facteurs de risques pesant sur la stabilité monétaire, avec une position extérieure confortable préserve la stabilité externe de la monnaie. Mais, une situation encore préoccupante de la stabilité interne est caractérisée par une persistance du niveau élevé d'inflation. Cette lecture a conduit le comité à décider de maintenir inchangés les différents taux: le taux d'intérêt des appels d'offres à 5%; le taux de la facilité de prêt marginal à 6,75% et le taux de la facilité de dépôt à 0%.

A la conférence de presse, Abbas Mahamat Tolli a rassuré que «pour l'essentiel, nous avons l'inflation au niveau de la sous-région, quoi que légèrement en baisse et nous projetons, d'ici la fin de l'année, un niveau beaucoup plus bas. Nous continuons toujours à observer le niveau actuel de l'inflation, la norme communautaire étant de 3%».

Martin BALOUATA-MALEKA

Ministère de l'énergie et de l'hydraulique

La gestion du barrage hydroélectrique de Moukoulou cédée à la Semac

Dans le cadre des réformes visant à céder en gestion concessionnelle, les ouvrages de production d'électricité dans notre pays, le gouvernement a signé, jeudi 29 juin 2023, à l'Hôtel Radisson Blu de Brazzaville, une convention de concession du barrage hydroélectrique de Moukoulou, avec la Semac (Société d'électricité de Moukoulou au Congo), filiale de la société chinoise W.i.t.t.c (Weihai international economic and technical cooperative). La convention de concession est d'une validité de 30 ans. Le gouvernement y était représenté par deux ministres, Emile Ouosso (énergie et hydraulique) et Denis Christel Sassou-Nguesso (Coopération internationale et promotion du partenariat public/privé), alors que la Semac était représentée par son directeur général, Xu Xunzhi, en présence de Ma Jian-Juan, directeur commercial de Wittc et d'autres invités.

La convention de concession porte sur la révision, la modernisation et l'exploitation de la centrale hydroélectrique de Moukoulou, dotée d'une puissance de 74 mégawatts. L'Etat congolais, à travers la société de gestion du patrimoine, participe au capital social de la Semac à 15%. Cette contribution se justifie par l'exercice de ses pouvoirs régaliens dans le secteur stratégique de la production énergétique, pour la bonne exécution de la concession. La Semac, qui est une société de droit congolais, va, désormais, assurer l'exploitation et la gestion de cette centrale hydroélectrique, en remplacement de la société

nationale, E2c (Energie électrique du Congo), qui était représentée à la cérémonie de signature de la convention. Dans son mot de circonstance, le ministre Sassou-Nguesso a souligné que ce projet va se développer conformément aux orientations du Chef de l'Etat et que «le gouvernement respectera l'ensemble des obligations, pour que ce contrat puisse s'exécuter dans les normes et convenablement». Il a remercié le groupe W.i.t.t.c pour son engagement au Congo ainsi que pour le travail qui sera réalisé. La signature de cet accord n'enfreint pas les contrats des employés du Barrage

hydroélectrique de Moukoulou. Présentant la convention, Frédéric Mapienzi, directeur de cabinet du ministre de l'énergie et de l'hydraulique, a affirmé que «tous les contrats de travail en cours au jour de la modification subsistent entre le nouvel employeur et le personnel de l'entreprise». Mais, il a précisé que «le concessionnaire n'hérite pas les dettes contractées par l'ancien employeur à l'égard des salariés, à quelque titre que ça soit. Mais, il reste redevable envers les travailleurs transférés des avantages de toute nature qui leur ont été reconnus par l'ancien employeur». Pour sa part, Ma Jian-Juan,



Les ministres Denis Christel Sassou-Nguesso, Emile Ouosso et le directeur général de la Semac, après la signature de la convention.



Une vue de la cérémonie de signature de la convention.

le directeur commercial de l'exploitation et la modernisation du Barrage hydroélectrique de Moukoulou, s'est engagé à assurer

en respectant les normes et la qualité de l'ouvrage, en stricte conformité avec les exigences de la convention. «Nous continuerons à approfondir la recherche, pour le développement et l'innovation technologique, afin d'améliorer la sécurité, la stabilité et l'efficacité de la centrale», a-t-il indiqué. «Nous allons également renforcer la formation des talents locaux et transmettre toutes les technologies de pointe», a-t-il poursuivi. Situé dans le Département de la Bouenza, le Barrage hydroélectrique de Moukoulou, dont les travaux, réalisés dans le cadre de la coopération avec la Chine, démarrèrent sous la présidence de Marien Nguabi, avait été inauguré en 1979 par le Président Denis Sassou-Nguesso. Avec une puissance installée de 74 mégawatts, produits par quatre turbines, il est resté pendant des années, la principale source d'énergie alimentant Brazzaville et Pointe-Noire. Endommagé en 1999, pendant les hostilités armées ayant secoué cette partie du pays, il avait été réhabilité à partir de 2007. Mais, faute d'entretien convenable, ses difficultés de fonctionnement se sont accrues au fil des années. Avec la convention signée par le gouvernement, cette source de production énergétique va sans doute retrouver une troisième vie qui contribuera beaucoup à l'es- sor de l'économie nationale.

Roland KOULOUNGOU

Fespam (Festival panafricain de musique)

Favoriser le brassage des artistes musiciens et des jeunesses des pays africains

Qu'est-ce que le Festival panafricain de musique (Fespam) qui va célébrer sa onzième édition, à partir du samedi 15 juillet prochain? Le Fespam dont j'avais été élu président du Comité préparatoire, en 1994, lorsque je fus ambassadeur du Congo à l'O.u.a, fut l'objet d'une résolution du conseil des ministres de l'O.u.a, réuni en juillet 1976, à Port-Louis (Ile Maurice), qui avait décidé de l'organisation d'un festival de musique, à raison d'une manifestation tous les deux ans.

Le thème dudit festival avait été choisi par le secrétariat général de l'O.u.a et accepté par la conférence des ministres africains de la culture, en 1986, à Port-Louis, et en 1988, à Ouagadougou. Ce choix fut justifié par les raisons suivantes:

- la nécessité et l'urgence de sauvegarder les éléments constitutifs du patrimoine musical africain traditionnel. A l'instar de toutes les techniques, savoir-faire et autres formes d'expression qui se développent dans le cadre d'une culture de tradition orale, ces éléments sont menacés à terme, de disparition irrémédiable;
- l'apport significatif de la musique africaine au patrimoine culturel mondial, par le biais des expressions musicales afro-américaines, des Caraïbes, de l'Océan indien et du Sud de la Méditerranée notamment;
- l'impact socio-économique et socio-culturel de la musique africaine ou d'inspiration africaine en Afrique et



Le Fespam pour promouvoir les musiques africaines.

dans le monde. Dans les contacts engagés pour trouver un pays hôte, le secrétariat général de l'O.u.a a tenu compte des différentes aires culturelles africaines et de la distribution des festivals réguliers ou ponctuels organisés jusqu'ici en Afrique. Au regard de ces deux facteurs, trois pays: la RD Congo, Madagascar et notre pays, le Congo, avaient été consultés. C'est au terme d'un débat houleux et argumenté qu'à la suite d'un

vote que l'organisation du Fespam fut confiée à notre pays, le Congo, qui accepta, sous la présidence de M. Pascal Lissouba, d'abriter le Fespam, lors du conseil des ministres de l'O.u.a de février 1994, présidé par son Excellence Monsieur Benjamin Bounkoulou, alors ministre des affaires étrangères du Congo. L'orientation donnée au festival dans la phase de conception du projet, par le secrétariat général de l'O.u.a, a voulu tenir compte



Le Président Denis Sassou-Nguesso ouvrant le Fespam en 2015

des expériences enregistrées jusqu'ici en la matière. Et le Congo, notre pays, a toujours joué un rôle important. Il a toujours été, en tout cas, une plaque tournante, un carrefour et une zone de transit. Donc, historiquement et culturellement, nous avons toujours occupé une position favorable. Cependant, si historiquement Brazzaville la verte, notre capitale, a été la capitale de l'A.e.f (Afrique équatoriale française) et de la France-Libre pendant la deuxième guerre mondiale (1939-1945), culturellement, il lui manquait un grand symbole, comme Ouagadougou, par exemple. Sans son Festival Panafricain du Cinéma (Fespaco), Ouagadougou

serait-elle aussi légendaire? Et Rio de Janeiro au Brésil, drainerait-elle autant de touristes, sans son légendaire carnaval? Le Fespam doit redorer le blason de Brazzaville qui a été terni entre temps par les différents événements malheureux de 1993, 1997, 1998, 2002 et 2015. Comme il devrait augmenter le niveau des investissements, donner une nouvelle impulsion au tourisme. Ce qui devrait ouvrir de nouveaux emplois et permettre aux opérateurs économiques de «faire des affaires». Le Fespam devrait ou doit avoir pour effet de créer une dynamique culturelle susceptible de:

- favoriser le brassage entre

- artistes musiciens et de permettre une connaissance mutuelle;
 - promouvoir des rencontres entre les jeunesses des pays africains qui se retrouvent rarement;
 - faire le point de la musique africaine;
 - susciter de nouvelles vocations, afin de perpétuer la pratique de la chanson africaine et de la transmettre à la postérité;
 - affirmer l'expression de la culture et de l'art congolais dont la renommée a déjà traversé les frontières. Qui plus est, l'attention des médias (radios, télévisions, journaux...) du monde sera focalisée sur notre pays, le Congo.
- Enfin, comme l'a affirmé l'ambassadeur Pascal Gayama, ancien secrétaire général adjoint de l'O.u.a, chargé des affaires culturelles, «il ne sera pas juste de voir dans ce rassemblement une simple occasion de divertir. L'objet de ce festival est de jouer un rôle séminal: celui de rallier les Africains entre eux, diaspora y comprise, et contribuer à l'ensemencement d'un champ de solidarité fertile. Car, si la musique est source de vie, elle peut-être aussi source de paix. Ce festival se veut être l'antithèse de tous les génocides, de tous les conflits, de toutes les exclusions, de toutes les discordes».

Dieudonné
ANTOINE-GANGA
Ancien Ministre;
Ancien Ambassadeur du
Congo à l'O.U.A et aux
Etats-Unis.

CANAL+

FESTIVAL DE CADEAUX! *

LE DECODEUR HD 1 000 FCFA TTC* -5 000 FCFA TTC* A PARTIR D'EVASION

POUR TOUT REABONNEMENT 15 JOURS OFFERTS** A TOUT CANAL+

*A GAGNER

9 MOIS EVASION+

92 92 CANAL+ CONGO

CANAL+

FESTIVAL DE CADEAUX! *

LE DECODEUR HD 1 000 FCFA TTC* -5 000 FCFA TTC* A PARTIR D'EVASION

POUR TOUT REABONNEMENT 15 JOURS OFFERTS** A TOUT CANAL+

*A GAGNER

9 MOIS EVASION+

92 92 CANAL+ CONGO

Ministère de l'enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation

122.085 élèves affrontent les épreuves du B.e.p.c cette année 2023

Le ministre de l'enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation, Jean-Luc Mouthou, a donné, mardi 4 juillet 2023, au centre d'examen de l'institut de jeunes sourds, situé à Bacongo, le deuxième arrondissement de Brazzaville, le coup d'envoi des épreuves du B.e.p.c (Brevet d'études du premier cycle) à l'échelle nationale. Au total, 122.085 candidats, à travers le pays, sont concernés par cette session d'examen qui se déroule du 4 au 7 juillet. Par la suite, le ministre Jean-Luc Mouthou a visité les centres d'examen de Nganga Edouard, à Poto-Poto, et de Leyhet Gaboka, à Ouenzé, pour constater le bon déroulement des épreuves dans la ville capitale.

Dans sa tournée des centres d'examen, le ministre Jean-Luc Mouthou était accompagné d'une forte délégation, notamment des membres de son département ministériel, des acteurs socio-éducatifs ainsi que des représentants de l'administration publique. Au centre d'examen de l'Institut des jeunes sourds, il a été accueilli par l'administratrice-maire de Bacongo, Mme Simone Loubiénga. Peu après avoir lancé les épreuves, le ministre Mouthou s'est rendu au centre d'examen de Nganga Edouard, dans



Le ministre Jean-Luc Mouthou.

le 3ème arrondissement Poto-Poto, avant de se diriger au centre d'examen de Leyhet Gaboka, à ouenzé,

le 5ème arrondissement de Brazzaville où le ministre Jean-Luc Mouthou et sa suite ont été reçus par Mar-



Après le bac, c'est le B.e.p.c.

cel Nganongo, administrateur-maire de cet arrondissement.

Pour cette année, 122.085 collégiens passent les épreuves écrites du B.e.p.c qui déroulent dans 487 centres sur l'ensemble du territoire national. La ville de Brazzaville compte 48.851 inscrits repartis dans 127 centres d'examen. «Les retours que nous avons à ce jour, sont

bons. Permettez que je puisse saluer l'engagement de tout le personnel qui s'est engagé, cette année encore, à l'organisation de cet examen d'Etat, pour que nous puissions redorer l'image de notre système éducatif et permettre aussi à nos enfants de pouvoir avoir les diplômes nécessaires, pour leur formation et leur épanouissement social et professionnel», a dé-

claré le ministre Mouthou, à l'issue de sa tournée.

Selon les statistiques du ministère en charge de l'enseignement général, le nombre de candidats aux épreuves du B.e.p.c, le diplôme qui donne accès au lycée, est en hausse cette année, d'environ 5%, comparativement à l'année dernière. Selon le ministre Jean-Luc Mouthou, «la démographie augmente et la population scolaire aussi. Comme on le dit, nous n'avons de richesse que d'hommes. Cependant, nous avons tout intérêt à former cette jeunesse, pour que notre pays, demain, ne vienne jamais à manquer de ressources humaines de qualité», a-t-il indiqué. S'agissant des structures scolaires, il a souligné que le gouvernement s'attèle à construire des nouvelles écoles. «Le processus que nous avons mis en place, d'ici à la rentrée scolaire prochaine, va nous permettre d'inaugurer entre sept et dix nouveaux lycées dans notre pays», a-t-il indiqué. Comme chaque année, les épreuves du B.e.p.c sont les mathématiques, l'histoire-géographie, la physique-chimie, la biologie, le français et bien d'autres matières.

Roland KOULOUNGOU

A.u.f (Agence universitaire de la Francophonie)

Présenter publiquement ses travaux de thèses en trois minutes

Inspiré du concours «Three minute thesis» tenu pour la première fois en 2008 à l'Université du Queensland, en Australie, «Ma thèse en 180 secondes» (Mt180) est un concours créé en 2012 par l'Acfas (Association francophone pour le savoir) basée au Canada. Il se déroule en public et offre la possibilité aux candidats de présenter leurs travaux de recherche à l'oral, dans un langage accessible au grand public, en trois minutes. L'objectif est de donner l'opportunité aux doctorants, de faire connaître leurs travaux de recherche, dans l'espace public et à l'international, en faisant valoir leurs qualités d'orateurs.

Cette année, le Congo est choisi parmi les pays d'Afrique centrale et des Grands-Lacs, pour organiser sa première édition de Mt180 (Edition zéro). Ce qui signifie l'organisation de la compétition uniquement au niveau national et le lauréat ne participera pas à la finale internationale. En effet, cette possibilité n'est envisageable qu'à partir de l'édition 1, en 2024, si le comité international valide l'édition 0.

Sous la houlette du Pr Edouard Ngamoungou, responsable du Bureau national de l'A.u.f Congo, la finale du concours national «Ma thèse en 180 secondes» a été organisée à Brazzaville, devant un jury constitué de Mme la prof Yolande Berton née Ofouémé, présidente du jury, les profs Jean-Félix Makosso et Arnaud Wilfrid Etou Ossibi, maître de conférences, tous deux membres du jury. Après les différentes présentations des candidats, les



Les officiels et les récipiendaires après le concours.

membres du jury ont apprécié l'habileté et la qualité des doctorants et ont délibéré à l'unanimité. Les résultats et les prix se présentent ainsi qu'il suit:
- Rolf Rodrichel Ngono Malanda, qui travaille sur le thème: «Les marqueurs discursifs en français en République du Congo», remporte le premier prix d'un montant de 450 euros, soit 292.500 F Cfa;
- Ghislain Kendé, dont la thèse est intitulée, «Les huiles

essentiels: précurseurs de nouvelles molécules dans la lutte antivectorielle contre le paludisme», a obtenu le deuxième prix de 350 euros, soit 227.500 F Cfa;
- Marinette Grace N'Tamoukounou Moyo a décroché le troisième prix de 300 euros soit 195.000 F Cfa, sur le thème: «Caractérisation et activité biologique des composés phénoliques contenues dans mes plantes tropicales

Sarcocephales latifolius (Mulumbi);

- Ange Brel Boukambou a été couronné par le prix du public de 250 euros, soit 162.500 F Cfa, en travaillant sur le thème: «Caractérisation des charbons actifs à partir des déchets plastiques en lignocellulosiques: modélisation des isothermes et de la cinétique d'absorption de Rhodamine B en milieu aqueux».

Il faut rappeler que le concours «Ma thèse en 180 secondes» (Mt180) est un événement qui se déroule sur scène et devant un public. Il s'agit d'une compétition francophone ayant pour valeurs et missions principales de mettre en lumière la relève scientifique dans toutes les disciplines, académiques, encourager les jeunes chercheurs à vulgariser leurs travaux de recherche, les sensibiliser à l'importance du dialogue entre les sciences et la société, leur offrir un contact direct avec le public, leur permettre de réseauter avec des chercheurs d'autres disciplines et d'autres pays, tout en valorisant la langue française ainsi que de favoriser l'ouverture à d'autres publics, d'autres rencontres, d'autres cultures.

Joseph MWISSI NKIENI

lettre de Yakamambu

Mon très cher ami Mbulunkwé, mboté!

L'autre soir, Itoua, Mboundou, Tati et Yakamambu sont allés rendre visite à l'oncle Paulo qui vit au-delà du pont du Djoué, au nouveau quartier Mayanga, au Sud de Brazzaville. Pour s'y rendre, ils ont pris l'Avenue l'O.u.a jusqu'au pont du Djoué où ils ont continué sur la Route nationale n°1 jusqu'à la bretelle de l'Avenue de l'O.m.s.

Aucune de ces artères n'était illuminée, du rond-point de l'Angola-Libre jusqu'au rond-point Makala. Tout était dans le noir, comme dans la forêt de Bangou ou dans le tunnel du Mayombe. Ce qui les a le plus scandalisés, c'est cette colline qui mène à la cité internationale de l'O.m.s et le pont du Djoué qui est en train de se détériorer chaque jour. Ce qui ne rassure personne.

D'ici là qu'il s'écroule comme le pont de Gènes en Italie, il n'y a qu'un pas. A l'entrée dudit pont, il y a un commissariat de police logé dans l'une des bicoques, vestiges du bar «La Cascade» appartenant jadis au ministre Dominique Nzalakanda. Et dire que tous les fonctionnaires du bureau régional de l'O.m.s, leurs hôtes et nos autorités passent par-là quotidiennement. Comment nos Autorités peuvent-elles accepter cette situation qui déshonore notre pays? Jusques à quand?

Plusieurs avenues et rues principales de Brazzaville sont plongées dans le noir depuis belle lurette. Alors que la ville capitale abrite, dans une dizaine de jours, la grande fête de la musique africaine qu'est le Fespam, les principales artères goudronnées sont dans le noir, dès la tombée de la nuit. A peine on a commencé à boucher les nids de poule, mais le travail est timide. Itoua, Mboundou, Tati et Yakamambu interpellent nos autorités, afin qu'elles changent cette situation. Il y va de l'honneur de notre pays. L'éclairage public contribue à renforcer la sécurité dans les quartiers. Et donc, comment comprendre qu'avec la reprise du Fespam, des avenues entières soient plongées dans le noir? Le maire de la ville, Dieudonné Bantsimba, aurait reçu un appui financier du gouvernement pour réparer les routes et les éclairer. Le Fespam arrive, on attend le résultat. Comprenez qui pourra. A bientôt!

Diag-Lemba.

Commandement de la sécurité civile

Important don de matériels d'intervention par l'Ambassade de France

L'Ambassade de France, par le biais de son Service de sécurité intérieure, a offert au Commandement de la sécurité civile, un don de nouveaux matériels de protection et de lutte contre les incendies. Il s'agit entre autres, des casques, 400 tenues-feu, indispensables pour intervenir en sécurité sur les incendies, 150 tenues du service général et des tuyaux d'aspiration. Ce don a été remis par l'ambassadeur de France, François Barateau et réceptionné par le ministre de l'intérieur, de la décentralisation et du développement local, Raymond Zéphyrin Mboulou, lors d'une cérémonie, jeudi 30 juin 2023, à la caserne principale des sapeurs-pompiers, à Brazzaville, en présence de Maroine Lareiche, attaché de la sécurité intérieure près l'Ambassade de France, des officiers du commandement de la sécurité civile, de la police et de la gendarmerie nationale.

Le don français au Commandement de la sécurité civile s'inscrit dans le cadre de la consolidation des relations séculaires de coopération entre le Congo et la France. Il vise à améliorer les performances des services congolais de la sécurité civile que dirige le général Albert Ngoto. D'un coût global de 80 mille euros pour un poids total de 15 tonnes, ce don est un grand geste destiné à accompagner le commandement de la sécurité civile dans le développement de son offre de sécurité civile au bénéfice des populations congolaises. Pour le ministre Raymond



Les officiels et les officiers pendant la cérémonie.

Zéphyrin Mboulou, «l'évènement de ce jour relève d'une longue tradition de coopération entre la France et le Congo dans tous les domaines. Et la sécurité en constitue l'un des

axes caractérisés par une constance et un dynamisme réel. Pour ne prendre que ces dernières années comme repère, nous nous souvenons vivement que la France, en temps nor-



La remise du don par l'ambassadeur de France au ministre Mboulou.

mal comme maintenant ou dans les moments difficiles, a toujours manifesté son attachement à cette coopération. Pour preuve, alors que le Congo sortait d'un conflit fratricide à la fin des années 2000, la France s'est très tôt engagée dans la remise sur pied de la police congolaise laminée de toutes parts», a souligné Raymond Zéphyrin Mboulou. Et d'ajouter que ce don «d'envergure va

permettre à nos personnels de réaliser les interventions dans les conditions idéales et plus performantes». De son côté, le diplomate français, François Barateau, a souligné que l'Ambassade de France, par le truchement de son service de sécurité intérieure, continue de mener de nombreuses missions d'expertise technique dans le domaine de la protection

civile, dont la dernière s'est terminée ce jour. Il a, par ailleurs, remercié le général Albert Ngoto, le commandant de la sécurité civile, «pour son engagement déterminé et constant dans sa difficile mission et parfois périlleuse de service public, au service de la population congolaise. Ainsi que

la qualité des échanges, particulièrement appréciés, qu'il entretient avec l'Ambassade de France». Son souhait est de voir que ce don soit suivi de nombreux autres. La fin de cette cérémonie a été marquée par la signature du procès-verbal de remise officielle du don, par le général Albert Ngoto et Maroine Lareiche.

Hervé EKIRONO

Université Marien Ngouabi

Charles Zacharie Bowao, élevé à la dignité de «professeur émérite»

Au cours de sa session du 9 juin 2023, à Brazzaville, le conseil d'administration de l'Université Marien Ngouabi, a admis la candidature à l'émirat de Charles Zacharie Bowao (65 ans), professeur titulaire des Universités, auteur, co-auteur et préfacier de nombreux ouvrages dont les «cahiers épistémologiques» et ancien ministre. Il est ainsi devenu professeur émérite. Le comité de direction de la Faculté des lettres, des arts et des sciences humaines l'a consacré le 27 juin 2023.

Dans l'enseignement supérieur, l'éméritat est un titre honorifique accordé à certains professeurs admis à faire valoir leur droit à la retraite. Il est décerné en considération des travaux, des publications, des services rendus et de la notoriété du bénéficiaire, lui permettant ainsi de continuer à exercer quelques activités universitaires ou scientifiques, en particulier en ce qui concerne l'encadrement des doctorants. Titulaire d'un doctorat d'Etat ès lettres et

sciences humaines de l'Université Cheikh-Anta Diop de Dakar, au Sénégal, Charles Zacharie Bowao, enseigne depuis 34 ans à l'Université Marien Ngouabi, au Département philosophie de la Faculté des lettres, des arts et des sciences humaines de l'Université Marien Ngouabi. Il a formé les maîtres assistant et les professeurs titulaires. Il est aussi connu comme enseignant au Gabon, au Togo et au Bénin et comme conférencier dans plusieurs Universités, notamment à Fribourg (Suisse), à Lille

et Bordeaux (France) et en Afrique. L'homme est aussi un acteur politique. Il fut membre du P.c.t (Parti congolais du travail), et a exercé les fonctions gouvernementales comme secrétaire adjoint du gouvernement (1999-2007), ministre chargé de la Coopération et de l'Action humanitaire et de la Solidarité (2007-2009), ministre de la défense (2009-2012). Il démissionna du P.c.t et bascula à l'opposition où il s'illustra, de toute son énergie intellectuelle, contre le changement de la Consti-



Professeur émérite Charles Zacharie Bowao.

tution en 2015. Il est auteur de plusieurs livres entre autres: «L'imposture ethnocentriste»; «Plaidoyer pour une argumentation éthique du politique»; «L'émancipation de soi par le savoir»; «L'école est-elle encore le lieu d'émancipation de l'homme?»; «La tragédie du pouvoir: une psychanalyse du slogan politique et plus». La communauté universitaire est fière que cet intellectuel, soit reconnu comme professeur émérite. C'est le couronnement de plusieurs années de recherche et de transmission du savoir aux jeunes qui sont devenus pour certains enseignants à l'Université Marien Ngouabi. Charles Zacharie Bowao est le premier professeur titulaire de philosophie à la Faculté des arts et des sciences humaines à accéder à la dignité de l'éméritat.

Chrysostome FOUCK ZONZEKA

Association cœur arc-en-ciel

Lutter contre les violences et discriminations basées sur l'identité genre

Grâce à l'appui financier de la Fondation Ned, l'Association cœur arc-en-ciel, que dirige Jean-Claude Pongault, a mis en œuvre, de mai 2022 à avril 2023, un projet dans le cadre de la lutte contre les violences et discriminations basées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre. La restitution s'est faite le 15 juin 2023, dans la salle de conférence de l'ambassade des Etats-Unis, à Brazzaville, en présence de l'ambassadeur américain, Eugène Young, de l'équipe Europe, de la représentante de la C.n.d.h (Commission nationale des droits de l'homme), des journalistes, des membres du Réseau nationale des positifs du Congo et des partenaires tels que Caritas américain et la C.r.c (Croix-Rouge congolaise).

Malheureusement, un événement a perturbé le bon déroulement du projet de lutte contre les violences et discriminations basées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre. Il s'agit de la mise en scène des fiançailles de deux hommes dont la carte d'invitation électronique s'est retrouvée sur les réseaux sociaux. Selon l'Association cœur arc-en-ciel, cet événement a été précédé d'un article homophobe d'un journaliste qui a déformé l'information en une intoxication. Il a été récupéré par les médias, les religieux et les politiques. Ouvrant l'atelier, Me Amanda Matoumona, présidente du conseil d'administration de l'Association Cœur arc-en-ciel a estimé qu'«il est important de rappeler que la journée internationale du 17 mai est basée sur la lutte contre les violences et discriminations basées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre».

«L'action menée par l'Association cœur arc-en-ciel, en partenariat avec l'am-



La photo des participants à la fin de l'atelier.

bassade des Etats-Unis d'Amérique et l'O.n.g Agir ensemble pour les droits humains, dans le cadre du Projet Défi 3, à travers l'organisation de cette activité, est d'une part pour continuer à lutter contre les violences et discriminations basées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre, et d'autre part continuer le plaidoyer auprès du gouvernement américain pour l'intégration de la République du Congo au Pefpar (Plan d'urgence présidentiel de lutte contre le sida)», a-t-elle ajouté.

Présenté par Jean-Claude Pongault, les résultats de terrain révèlent qu'«en 2020

et 2021, avec la pandémie de covid-19, les activités culturelles de plaidoyer ont été interrompues. Mais, elles ont repris en 2022, avec l'appui de l'ambassade des Etats-Unis en République du Congo. Cette édition a permis de réaliser: une conférence; une soirée de la fierté par la «liputalisation»; une pièce théâtrale ouverte au public sur la prévention du V.i.h et la lutte contre les violences et discriminations basées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre».

Au regard des problèmes qui ont modifié le contexte, l'association avait pris des me-

sures comme la délocalisation des activités des locaux des missions diplomatiques vers les locaux de la direction exécutive du Conseil national de lutte contre le sida et les épidémies, la limitation des activités communautaires au profit des minorités sexuelles et de genre impliquant l'annulation des activités culturelles de la célébration de la journée de lutte contre les violences et discriminations basées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre du 17 mai 2023.

Pour l'association, la résolution 275 de la Commission africaine des droits humains et des peuples au Congo doit être mise en application. Au cours des échanges, les participants ont demandé à l'ambassade des Etats-Unis de soutenir le dossier du Congo aux subventions du Pefpar. Eugène Young a marqué l'adhésion de son pays à cette demande. Toutefois, il a rappelé que son pays est l'unique pourvoyeur du Fonds mondial pour la lutte contre le paludisme, le sida et autres maladies. Il faut souligner que la lutte contre le V.i.h et les violences dont sont victimes les minorités sexuelles et de genre concernent tout le monde et toutes les opportunités seront saisies pour avancer la cause et faire des plaidoyers.

Narcisse MAVOUNGOU

Dixième édition du rapport de suivi de la situation économique et financière

La Banque mondiale encourage la réforme des subventions des produits pétroliers

La dixième édition du rapport de suivi de la situation économique et financière a été présentée, jeudi 29 juin 2023, à l'Hôtel Grand Lancaster, à Brazzaville, par la représentation de Banque mondiale au Congo, sous le patronage de Mme Korotoumou Ouattara, sous le thème: «Réformer les subventions aux carburants fossiles». Des représentants des missions diplomatiques et des partenaires techniques y étaient présents.



Mme Korotoumou Ouattara (au milieu) entourée des économistes de la Banque mondiale.

Dans sa première partie, le nouveau rapport de la Banque mondiale sur la situation économique du Congo porte sur les développements macroéconomiques de l'année 2022 ainsi que les perspectives pour la période 2023-2025. Dans une deuxième partie, il propose des options de réformes basées sur l'expérience internationale et dont les autorités congolaises peuvent s'inspirer, a fait savoir, dans son mot liminaire, Mme Korotoumou Ouattara, représentante-résidente de la Banque mondiale au Congo.

«Le rapport souligne que l'économie congolaise a renoué avec la croissance en 2022, tirée par le secteur non pétrolier. Il note que, même si le solde budgétaire global est resté positif en 2022, grâce aux fortes recettes pétrolières, la forte augmentation des dépenses consacrées aux subventions à l'énergie a entraîné un déficit primaire non pétrolier plus important», a-t-elle indiqué. «Le rapport préconise des mesures à mettre en œuvre à court terme, pour sortir le Congo du surendettement, situation qui reste d'ailleurs un défi majeur pour le pays», a-t-elle poursuivi. «Ces subventions profitent, dans les faits, aux couches les plus riches de la population congolaise. A titre d'exemple, les 10% les plus riches au Congo consomment respectivement 77 et 73% du diesel et de l'essence dans le pays, tandis que les 10% les plus pauvres en consomment moins de 1%», a-t-elle fait savoir.

La présentation du rapport était faite par Mme Marilyne Mefoboua Youbi, économiste pays, et Mme Mervy Ever Viboudoulou Vilpoux, économiste-statisticienne, dans une modération de Vincent De Paul Tsoungui Bellinga, économiste principal. Le premier chapitre du rapport présente l'évolution économique récente ainsi que les perspectives et risques macroéconomiques. Il comprend aussi des mesures de politique publique qui pourraient contribuer à renforcer la viabilité de la dette et des finances publiques, à maîtriser la hausse des prix des denrées alimentaires et à soutenir la reprise économique. Le second chapitre traite des subventions aux carburants fossiles qui représentent une charge budgétaire importante pour le Congo.

«La suppression des subventions aux carburants (à l'exception du pétrole lampant) aurait un effet ponctuel de faible ampleur sur le niveau des prix. Cependant, une telle augmentation aurait un impact sur le pouvoir d'achat de la population, étant donné que la hausse des prix des carburants entraînerait une hausse des prix d'autres produits et services», poursuit le rapport.

«Des enseignements peuvent être tirés de l'expérience des pays qui ont procédé à des ajustements des prix des carburants», soutiennent les conférencières et «les expériences de divers pays donnent une idée de la variété des mesures d'accompagnements qui peuvent être prises pour rendre les ajustements des prix des carburants socialement acceptables», ont-elles conclu. Les échanges se sont déroulés à huis-clos, puisque certains partenaires ne veulent pas que leurs interventions soient reprises dans la presse. Quoiqu'il en soit, le rapport de la Banque mondiale sur la situation économique du Congo est disponible et le débat ouvert.

Chrysostome FOUCK ZONZEKA

Université Marien Ngouabi

Le projet de budget exercice 2024 évalué à plus de 60 milliards de francs Cfa

Présidé par le prof. Louis Bakabadio, conseiller spécial du Chef de l'Etat, responsable du Département éducation, recherche scientifique et innovation technologique, le comité de direction de l'Université Marien s'est tenu mardi 27 juin 2023, à Brazzaville, avec la participation de 39 membres. L'ordre du jour a porté, entre autres, sur l'examen et l'adoption du rapport d'activités exercice 2021-2022, du compte administratif et du compte de gestion 2022, du programme d'activités exercice 2023-2024 et du projet de budget exercice 2024. Celui-ci a été fixé, en recettes et en dépenses, à la somme de 60.970.706.574 F Cfa, en augmentation de 17,04% par rapport à l'année dernière où il était de 52.092.543.462 F Cfa.



Vue partielle des membres du comité de direction.

Les membres du Comité de direction ont démarré leur session par l'observation d'une minute de silence en mémoire du prof Alain Michel Mombo, ancien secrétaire général de l'Université Marien Ngouabi décédé au début de cette année. Concernant le rapport d'activités 2021-2022, celui-ci est articulé sur: la gestion des affaires académiques, des affaires administratives,

des ressources humaines, des infrastructures et équipements, la recherche scientifique et l'innovation technologique, le partenariat et la coopération, la mission de service à la société, le dialogue avec les partenaires sociaux et l'exécution du budget exercice 2022. Au cours de cette année, le nombre des étudiants étaient de 40.179, en baisse de 17% par rapport celui de l'année

académique 2020-2021, soit 6.744 étudiants de moins.

Pour ce qui est du programme d'activités 2023-2024, la réalisation de celui-ci tiendra compte de la disponibilité et la capacité des ressources humaines mobilisables et la capacité des dirigeants à mobiliser, dans les délais raisonnables,

les ressources financières attendues.

Le budget exercice 2024 adopté prend en compte les points essentiels ci-après: la prise en charge financière du point d'indice 450; la prise en charge financière des promus du Cames 2022-2023, du personnel nouvellement recruté et

des avancements, des heures supplémentaires, d'une partie des heures complémentaires, de vacations et d'encadrement des mémoires et thèses des années universitaires 2020-2021 et 2021-2022; la prise en charge des heures de surveillance des années académiques 2020-2021 et 2021-2022, des capitaux de décès des années 2009 à 2020.

Le volet investissement de ce budget s'élève à 11.836.180.626 contre 5,4 milliards de francs Cfa, soit une augmentation de 119,19%. L'accent est mis sur l'amélioration des structures d'accueils

(construction, réhabilitation de bâtiments), des dispositions techniques des laboratoires (matériel technique), des dispositions informatiques (logiciels et progiciels) et l'aménagement des voiries et réseaux...

Le comité de direction a pris une délibération selon laquelle le site de Bayardelle de la Faculté des sciences économiques est dénommé «Espace Hervé Diatta», le nouveau site de la Faculté des sciences économiques est dénommé «Espace Hilaire Babassana». Enfin, le comité de direction a approuvé le dossier de candidature à l'éméritat du prof Charles Zacharie Bowao.

Joseph MWISSI NKIENI

Les règles principales de la loi fondamentale du peuple koongo

Tout le peuple koongo provient de l'ancien grand Royaume du Kongo (Kongo dia Ntotila), un grand empire de l'Afrique du Sud-Ouest, d'une étendue de plus de 300 mille kilomètres-carrés, situé au 14ème siècle, dans les territoires du Nord de l'Angola actuel où se trouvait la capitale, Mbanza-Kongo, (Mbanza signifiant chef-lieu, grand village ou capitale) et que les Portugais appelèrent San Salvador (Saint Sauveur). Dans cette deuxième partie, nous présentons les règles principales qui régissent la vie sociale chez les Koongo.

1- L'exogamie

C'est la loi essentielle et fondamentale qui défend toute relation sexuelle ou tout mariage entre un homme et une femme du même clan, du même mvila, les deux censés avoir le même sang transmis par la grand-mère maternelle. L'on ne doit avoir des relations sexuelles ou l'on ne doit se marier qu'avec un homme ou une femme d'un autre clan.

Pour les Koongo, le mariage est une alliance et non un contrat. Il a deux fonctions: sociale et conjugale. Cette dernière fonction est l'élément le plus dominant. Il n'est pas seulement l'union des deux personnes; il est, en même temps, l'union de quatre familles: les deux familles paternelles et maternelles de l'époux avec celles de l'épouse. Ces familles vont s'aider, s'assister dans le bonheur comme dans le malheur; elles vont former une plus grande famille. Mais, les limites de cette famille agrandie ne s'arrêtent pas là. Elles vont se perdre dans un autre cercle de parenté moins proche, pour faire un ensemble de huit familles. Ce cercle est constitué des familles du grand-père maternel et du grand-père de l'époux ainsi que des familles correspondantes de l'épouse. Chez les Koongo, cette «*mégalo familia*» est une réalité vivante. Ce qui fait principalement la cohésion des Koongos.

A propos de la dot, il sied de signaler que c'est un acte important. La dot confirme et rend officiel le mariage. Après le versement ou le paiement de la dot, le mari a des droits indiscutables sur sa partenaire et sur l'enfant à naître et dont il est le procréateur. Ce qui lui donne le droit de poursuivre l'amant ou le complice de son épouse en cas d'adultère. D'autre part, l'assistance mutuelle entre les deux belles familles n'est régulière qu'après le versement ou le paiement de la dot. D'après la coutume, quatre ou cinq jours après le versement de la dot, la fiancée est conduite par sa mère ou par une sœur aînée, à la maison de l'époux.

La dot n'est pas et n'a jamais été un préalable. Autrefois, il existait ce que l'on appelait «*la coutume du mariage d'essai*» qui pouvait durer trois ans et plus. Durant cette période dite d'observation, la famille de la fiancée refusait de percevoir la dot, tant que ce mariage naissant n'avait pas fait ses preuves. C'est seulement lorsque la conduite de ces deux jeunes futurs époux avait donné satisfaction ou lorsque surtout

mortalité et de maladie parmi les membres, stérilité des femmes, perte du petit bétail, sécheresse de la terre et autres fléaux.

Quand on constatait que ni le coupable, ni l'enfant, ni le clan, n'avaient été frappés par des châtiments prévus en pareil cas, les sages du clan concluaient que la branche coupable n'avait plus le même sang et qu'ipso facto, ne faisait plus partie du clan et on lui demandait d'adopter, à ses



Dot en nature et en espèce caractérise le mariage chez les Koongo.

lesdits futurs époux avaient donné le jour à un ou plusieurs enfants, que les parents paternels et maternels de la fiancée acceptaient la dot qui témoignait du respect dû à la femme. Enfin, la dot est le signe ou le symbole de la légitimité de l'union et distingue l'épouse de la concubine (makaangu).

Malheureusement aujourd'hui, certaines familles koongo foulent aux pieds le symbole de la dot, en imposant des montants exorbitants. Ce qui en dénature la valeur intrinsèque et développe surtout la cupidité et trahit l'amour naturel des parents pour leurs filles. La dot «*ngela, nkwelela longo ou mbongo za longo*» (la dot en espèce) n'est, en aucun cas, le «*prix*» de la femme cédée en mariage.

L'exogamie est toujours en vigueur et reste un rempart contre l'inceste qui, pour les Koongo, reste un crime aussi abominable que la sorcellerie. Autrefois, les Koongo coupables d'inceste étaient brûlés vifs ou enterrés dans une grande fosse avec des pics, creusée à la place du marché. D'autre part, ce forfait entraînait nécessairement des châtiments divins, de Nzambi-a-Mpungu (Dieu Tout-Puissant) sur tout le clan: recrudescence de

risques et périls, le nom d'un autre clan.

2- Le «Ziikana»

Cette loi, dite loi de l'enterrement mutuel, est la loi au terme de laquelle les membres du même clan ou d'autres clans ayant gardé des liens ordinaires d'amitié, délèguent des représentants aux obsèques d'un membre du clan, avec des linceuls, des oboles et autres dons. Car, celui qui est mort est censé être l'un des leurs.

3- Les interdits alimentaires ou les biinas

La loi des interdits alimentaires ou des biinas interdit à tout Koongo de consommer des mets prohibés d'une part et de consommer de l'alcool dans les veillées, tant que le défunt n'a pas été inhumé d'autre part. Chaque clan a les siens. Ces derniers peuvent varier selon les régions.

Parmi les biinas, l'on peut distinguer ceux concernant tous les membres du clan proprement dits, comme ceux interdisant la consommation de la viande de caïman, de panthère ou interdisant à la gent féminine de consommer de la viande de boa, de la civette, etc. Cer-



Par Dieudonné Antoine-Nganga.

tains biinas ont un lien avec les totems des clans.

Autant l'origine des biinas concernant les clans remonte à la nuit des temps, autant ceux concernant les femmes l'ont été par l'égoïsme voire l'égoïsme de la gent masculine. En sorte, les hommes n'ont jamais voulu que les femmes mangent de la viande succulente de certains animaux. Aujourd'hui, beaucoup de femmes koongos ont transgressé lesdits interdits alimentaires qui leur ont été imposés, tout en respectant ceux du clan. Enfin, les biinas du clan ne doivent pas être confondus d'une part avec les mets défendus et les autres interdictions imposées par le guérisseur, le nganga mpo-di et aussi avec les interdits personnels. Les Koongo qui ne les observent pas, tombent souvent malades. Ils souffrent, pour la plupart, d'allergies qui provoquent sur leurs corps, des taches appelées bisampalas, nchingas ou matonas. Certains en meurent.

En conclusion, l'on peut affirmer que les clans et les lois sont le ciment, le support du peuple koongo et de sa culture, de génération en génération. En parler, c'est comme l'a dit le professeur François Lumwamu, «*promouvoir, revaloriser, vulgariser les cultures congolaises, pour favoriser le dialogue, la tolérance et l'unité nationale*» et non, comme le prétendent certaines gens, faire l'apologie du tribalisme et du régionalisme, aux fins de nuire à l'unité du peuple congolais. Sous le prétexte de garder la cohésion du peuple congolais, devons-nous ignorer nos différents peuples qui en sont les méandres? Sachons qu'un «*peuple qui oublie son histoire, n'a ni présent ni avenir*», dicit Calixte Baniafouna.

Dieudonné ANTOINE-GANGA

Commentaire

Augmentation du prix du super: la décision a été prise !

Annoncée avec force détails par le Premier ministre chef gouvernement, Anatole Collinet Makosso, lors de sa conférence de presse devant trois journalistes de la presse nationale, le 12 juin dernier, l'augmentation du prix du litre du super a été opérée par le gouvernement, par la publication, le 30 juin 2023, de l'arrêté fixant le nouveau prix du super à 775 francs Cfa. Désormais, les automobilistes roulant au super doivent s'habituer à ce nouveau, une fois passée l'émotion qu'il a suscitée.

Au gouvernement, l'option d'augmenter le prix du carburant n'a pas fait pas l'unanimité au départ. Surtout que le Président de la République n'avait pas encore fait savoir son orientation aux membres du gouvernement. Craignant l'effet domino que va inéluctablement entraîner cette décision, certains ministres hésitaient. Le secrétariat permanent du P.c.t avait, lui aussi, exprimé ses réserves, devant une telle décision, si les conditions pour la prendre n'étaient pas réunies, notamment les filets sociaux, pour soulager les populations de certaines charges dans les domaines de la santé, de l'éducation et même du transport.

Le Premier ministre Anatole Collinet Makosso avait lui-même reconnu que c'est une décision difficile à prendre, car elle ne faisait pas l'unanimité au départ. «*C'est très difficile, même au sein d'un gouvernement d'avoir la convergence de vues sur cette question*», avait-il déclaré. Justement, au sein du gouvernement, il y a eu de fortes réticences. Cette décision était attendue dès le 1er juin. Elle a été finalement prise, et de justesse, le 30 juin.

Certains observateurs estiment que l'augmentation du prix du super mettra à mal la politique observée par le gouvernement de bloquer les prix des denrées de consommation courante, depuis la crise pandémique de la covid-19. En augmentant le prix du carburant, on risque de disqualifier le plan de résilience mis en place depuis la crise alimentaire provoquée par la guerre en Ukraine. En prenant cette décision, le gouvernement a pris le risque de faire sauter la digue du blocage des prix des denrées de consommation courante.

Malgré ces réticences, le Premier ministre est convaincu «*qu'il nous faut augmenter les prix des produits pétroliers de 65%*», suivant les recommandations du Fonds monétaire international. Cela permettra au gouvernement d'arrêter les subventions des prix du carburant et de dégager le montant de 300 milliards de francs par année, pouvant servir à financer des programmes sociaux. Bref, le Premier ministre, qui estime que le Congo doit affronter la réalité des prix des services publics, pense que c'est une décision inévitable. Il est aussi d'accord que pour passer la pilule, il faut que le gouvernement travaille à mettre en place des filets sociaux en faveur des populations. D'ailleurs, il va rencontrer les différents partenaires sociaux, pour expliquer les raisons qui ont conduit le gouvernement à prendre cette décision et les contre-parties sociales qu'il entend mettre en œuvre. Donc, il faut s'entourer de toutes les précautions possibles, pour éviter que cette augmentation ne fasse bouler sur les prix des denrées alimentaires.

En plus, il faudrait que le gouvernement poursuive ses efforts de lutter contre la corruption, pour s'assurer que le montant de 300 milliards de francs Cfa qui va être dégagé chaque année avec l'arrêt de la subvention des prix du carburant, serve à financer véritablement les programmes sociaux. Il faut éviter ces recettes pétrolières n'aillent alimenter des comptes dans les paradis fiscaux.

Exportateur de pétrole, le Congo s'apprête à devenir aussi un pays exportateur de gaz, un produit jusque-là brûlé en grande partie dans la nature, avant d'être valorisé dans la production de l'électricité. Le 25 avril dernier, le Chef de l'Etat, Denis Sassou-Nguesso, posait la première pierre de l'usine de liquéfaction du gaz naturel, Congo L.n.g, qui va être construite par la société italienne Eni. La capacité de production de cette usine est de 3 millions de tonnes par an de gaz naturel liquéfié, soit l'équivalent d'environ 4,5 milliards de mètres-cubes par an. La production arriverait à son plein potentiel à partir de 2025. Les réserves prouvées de gaz naturel seraient d'environ 100 milliards de mètres-cubes, plaçant le pays au 5ème rang des réserves prouvées de gaz naturel en Afrique subsaharienne. Comme quoi, les recettes du gaz constituent une ressource supplémentaire pour le budget de l'Etat, qui devrait permettre au gouvernement de consolider ses programmes sociaux et faire face aux arriérés et arrièrages de toutes sortes que beaucoup de Congolais attendent.

Jean-Clotaire DIATOU

Ministère de l'industrie culturelle, touristique, artistique et des loisirs

Vers la construction d'une cité socio-médicale et technologique à Brazzaville

La ministre de l'industrie culturelle, touristique, artistique et des loisirs, Mme Marie-France Hélène Lydie Pongault, a reçu en audience, samedi 1er juillet 2023, à son cabinet de travail, à Brazzaville, Julius Mwale, un homme d'affaires kenyan, fondateur de la cité technologique et médicale anglophone, dénommée M.m.t.c (Mwale medical and technology city), située dans la localité de Kakamega, au Nord du Kenya. Au cours de leur tête-à-tête, Julius Mwale a fait savoir à Madame la ministre en charge du tourisme, sa volonté de développer au Congo, un tourisme autour de la santé, par la construction d'une cité socio-médicale et technologique à Brazzaville.

A sa sortie d'audience, Julius Mwale a confié à la presse avoir eu avec Madame la ministre, des discussions axées sur la construction d'une cité socio-médicale dans la zone de l'Aéroport international Maya-Maya, ainsi qu'un hôtel de luxe dans une réserve de gorille. «Ce projet va embaucher plus de dix mille personnes et nous sommes très enchanté de travailler avec le Ministère de l'industrie culturelle, pour améliorer et développer nos projets», a-t-il affirmé.

L'homme d'affaires kenyan a souligné que le projet vise également à «améliorer le secteur touristique, augmenter le nombre de visiteurs dans le pays en vue d'atteindre entre 100 mille ou 250 mille touristes par année».



La ministre Pongault et l'homme d'affaires kenyan, Julius Mwale.

Le Congo demeure un pays attractif et libéral, ouvert aux touristes ainsi qu'aux groupes financiers étrangers. «Nous sommes très ravi d'être au Congo, parce que c'est un pays très paisible où nous pouvons facilement dévelop-

per nos projets», a-t-il indiqué.

Le coût global de ce projet s'élève à 330 millions de dollars, soit 250 millions de dollars (environ 130 milliards de francs Cfa), pour la cité socio-médicale et technologique,

et 80 millions de dollars (soit 45 milliards de francs Cfa environ), pour l'hôtel de luxe dans une réserve de gorilles dont le nom n'a pas été révélé. «Les études sur la zone de l'aéroport ont déjà été réalisées», a précisé Julius Mwale. Il a souligné que cette cité prend en compte le siège de la compagnie aérienne nationale Eclair et l'Hôtel Pafaco, les deux situés en face de l'Aéroport international Maya-Maya. «Ce qui nous reste à faire, c'est la construction d'un centre médical et d'un autre hôtel. Nous allons signer cet accord sous peu», a-t-il ajouté.

Signalons qu'à travers ce projet, l'homme d'affaires kenyan entend contribuer à l'amélioration du système sanitaire congolais, en proie à d'énormes difficultés. Les travaux de construction de la cité débiteront dans six mois, tandis que ceux concernant l'hôtel de luxe sont prévus à partir de janvier 2024, a-t-on appris à l'issue de cette audience. Reste maintenant à voir le début concret de ces projets.

Roland KOULOUNGOU

Musique

L'artiste musicien, Youlou Mabiala est à Brazzaville

Le Prince YM, Ya Youlou, comme l'appellent affectueusement ses mélomanes, de son vrai nom Gilbert Youlou Mabiala (76 ans), séjourne à Brazzaville depuis le 25 juin 2023, après 19 ans de vie en France où il fut évacué, grâce à l'appui du gouvernement, des suites d'un A.v.c (Accident vasculaire cérébral), qui l'avait foudroyé, alors qu'il se trouvait sur scène, avec son orchestre, Kamikaze Loninguissa, pour agrémenter le banquet marquant les 44 ans de l'indépendance du Congo, le 15 août 2004, à Pointe-Noire.



Youlou Mabiala sur un album des années 80



Gilbert Youlou Mabiala (assis) à son retour à Brazzaville

Depuis près de deux semaines, Youlou Mabiala séjourne à Brazzaville, après autorisation de son médecin traitant en France, de pouvoir revoir sa famille, ses amis et connaissances ainsi que la communauté des artistes musiciens au Congo. Il faut dire que le guitariste chanteur revient de loin. Alors qu'il est sur scène avec son orchestre, dans la soirée du 15 août 2004, à Pointe-Noire, pour un concert au banquet offert par le Président de la République aux invités d'honneur, il est sérieusement foudroyé

par un A.v.c. Après un bref séjour à l'Hôpital général de Loandjili, il est transféré au C.h.u de Brazzaville où il sera interné plusieurs mois. A la demande insistante de la famille et de ses collègues artistes, le gouvernement finira par lui octroyer le soutien nécessaire pour son évacuation en France, pour des soins médicaux plus appropriés. L'accident vasculaire cérébral qu'il a subi ne semble pas lui laisser malheureusement la chance de reprendre sa carrière musicale. En plus de la mobilité affectée du bras droit, l'artiste accuse des difficultés de langage. Mais, il se dit satisfait de la relève prise par son fils, Audy Youlou, qu'il va introniser officiellement durant son séjour brazzavillois comme fidèle continuateur de son œuvre musicale. Il regrette de ne pas pouvoir traverser le Pool-Malebo (Fleuve Congo), pour rendre visite à ses collègues de Kinshasa, ville de départ de sa carrière musicale, en 1963, dans le T.p Ok Jazz de Franco Luambo Makiadi, dont il sera un des héritiers artistiques. En 1977, il quitte Franco et il s'installe à Brazzaville où, avec deux collègues artistes, Loko Massengo et Michel Boyinbanda, il crée le groupe «Les trois frères». Malgré son succès, ce groupe se disloque trois ans plus tard et en 1980, Youlou Mabiala entame une carrière solo avec un nouvel orchestre, Kamikaze Loninguissa, qui va lui permettre de régner sur la rumba congolaise de la rive droite.

En 1994, à l'appel de la famille du grand maître Franco, il accepte de reprendre l'Ok Jazz, en y intégrant ses musiciens de Kamikaze. Il mène de nouveau sa carrière à Kinshasa dans ce qui sera l'Ok Jazz nouvelle formule, réalisant quelques succès. Mais, au début des années 2000, il s'installe de nouveau à Brazzaville et reprend son orchestre Kamikaze Loninguissa, jusqu'au jour d'août 2004, à Pointe-Noire, où son destin d'artiste chavire, à cause d'un A.v.c.

Narcisse MAVOUNGOU

Ministère de l'industrie culturelle, touristique, artistique et des loisirs

Les personnels des hôtels en formation, pour une meilleure qualité du service hôtelier

Dans le cadre des préparatifs de la 11ème édition du Fespam (Festival panafricain de musique) qui va démarrer le samedi 15 juillet prochain, le Ministère de l'industrie culturelle, touristique, artistique et des loisirs, a organisé, du 3 au 7 juillet 2023, à l'Hôtel Radisson Blu, par le truchement de la Direction générale du tourisme et de l'hôtellerie, une formation sur le renforcement des capacités opérationnelles du personnel hôtelier de Brazzaville. 50 stagiaires issus de 25 établissements hôteliers y prennent part, pour rendre attractif le secteur de l'hébergement qui est un maillon important dans l'organisation du festival de la musique africaine.

Présidée par la ministre de l'industrie culturelle, touristique, artistique et des loisirs, Marie-France Hélène Lydie Pongault, la cérémonie d'ouverture de la session d'assistance technique aux personnels des établissements hôteliers a connu la présence de quelques membres du gouvernement, de Chris Mburu, représentant-résident du système des Nations unies, Mme Fatoumata Marega, représentante de l'Unesco, Jacques Elion, administrateur-maire de Poto-Poto, Hugues Ondaye, commissaire général du Fespam, des membres du cabinet du ministère en charge de l'industrie culturelle et des responsables des établissements hôteliers.

Après le mot de bienvenue de l'administrateur-maire Jacques Elion, le directeur général du tourisme et de l'hôtellerie,



Mme Lydie Pongault au milieu à l'ouverture de la session.

Simplece Ibara, a rappelé que «l'organisation d'une session d'assistance technique à l'endroit du personnel des établissements hôteliers, résulte de la ferme détermination du ministère dont vous avez la lourde charge, de faire que le secteur hôtelier qui prend de plus en plus de l'envergure dans la

diversification économique de notre pays, afin de contribuer au P.i.b.».

Dans son allocution d'ouverture, la ministre Pongault a indiqué que «l'Etat congolais a fortement affiché une ambition, celle de faire du tourisme un pôle stratégique de relance de l'économie nationale, mise

à mal par les effets de la crise économique». «Cette noble ambition qui est inscrit dans le projet de société de Son Excellence Denis Sassou-Nguesso, intitulé «Ensemble poursuivons la marche», le programme d'action du gouvernement et le Programme national de développement 2022-2026, ouvrent la voie à valoriser tout le potentiel touristique, par tous les moyens», a-t-elle poursuivi.

Signalons que cette session de formation est animée par cinq formateurs de la Direction générale du tourisme et de l'hôtellerie, à travers des ateliers sur différents aspects professionnels liés à l'accueil et la gestion des chambres.

Brazzaville se prépare donc à la tenue, du 15 au 22 juillet, de la 11ème édition du Fespam. A une semaine de cet événement culturel qui marque la reprise du Fespam, la visibilité en matière de communication d'affichage n'est pas encore manifeste dans la ville. Espérons que le commissariat général du Fespam accélère les préparatifs, pour que l'édition de reprise du Fespam soit un succès.

Chrysostome FOUCK ZONZEKA

Can de football U-23 Maroc 2023

Le Congo a quitté la compétition par la petite porte

A la Can (Coupe d'Afrique des Nations) de football U-23, Maroc 2023, les Diables-Rouges du Congo se sont inclinés, une nouvelle fois, le vendredi 30 juin 2023. Ils ont été battus par le Maroc, pays hôte, sur le score d'un but à zéro. Les Diables-Rouges sont sortis de cette compétition avec trois défaites en autant de matches. Conséquence, le Congo a quitté la phase finale de la Can U-23 par la petite porte, avec zéro point à son tableau de chasse. Pour nombre d'analystes, ce bilan est le fruit de l'impréparation de l'équipe nationale.

Après les défaites face au Ghana (2-3) et la Guinée (1-3), ce sont les Lions de l'Atlas du Maroc qui se sont imposés face aux Diables-Rouges (1-0), coachés par Cyril Ndonga, qui avait succédé, en décembre 2019, à Elie Ngoya, à la tête des U23. Mais cette fois-ci, face aux Marocains, les Congolais ont pu limiter les dégâts, en n'encaissant qu'un seul but. Il faut reconnaître que les Marocains n'ont pas forcé, ils ont aligné la deuxième équipe. Le match étant sans enjeu pour eux, car ils étaient déjà qualifiés après leurs deux premières victoires et le Congo éliminé, après deux défaites. Dès la 7^{ème} minute, grâce à une réalisation de Younès Taha, le Maroc menait déjà au marquoir (1-0). Les éphémères tentatives



Les Diables-Rouges U23

des Diables-Rouges, avec un moral déjà abattu, n'ont pas produit les effets escomptés, jusqu'au coup de sifflet final. On ne le dira jamais assez, le football congolais est au creux de la vague. Pour une première participation à la Can-U-23, le Congo a fait piètre figure. Trois défaites, sept buts encaissés et trois buts marqués en trois matches, c'est le triste bilan des Diables-

Rouges à cette compétition. Une maigre moisson paradoxale eu égard au bon parcours de la sélection congolaise aux éliminatoires de la Can U-23, Maroc 2023. Le Congo a éliminé tour à tour l'Afrique du Sud et la Tunisie. Mais la phase finale au Maroc a semblé plus rude pour les poulains de Cyril Ndonga. L'apprentissage des Diables-Rouges au Maroc aura donc été plus

difficile et parfois humiliant. Cela a, du coup, plombé l'optimisme avéré du coach Cyril Ndonga, qui avait promis de hisser haut le drapeau national.

A en croire nombre d'analystes et chroniqueurs sportifs, la piètre prestation des Diables-Rouges à la Can U-23 Maroc 2023 est la conséquence directe du sempiternel problème de manque de préparation qui caractérise le sport congolais et notamment le football. Il faut dire que les Diables-Rouges se sont contentés d'un simple regroupement au Centre de formation d'Ignié, à 45 Km de Brazzaville, avec les moyens du bord, pour préparer leur Can. Le chronogramme de préparation conséquent proposé par Cyril Ndonga est resté lettre morte. Dans ces conditions, prétendre faire une bonne prestation au Maroc, c'était de l'illusion. Au Congo, les victoires ne se préparent pas. L'amateurisme a fini par supplanter le professionnalisme. «Ebonga ebonga te, toujours meilleurs!»

Hervé EKIRONO

Tournoi Uniffac de football U20 (Fathy cup)

Le Congo en tête du classement, suivi du Gabon et de la RD Congo

Les Diables-Rouges, l'équipe nationale des moins de 20 ans, ont affronté, mardi 4 juillet 2023, au Stade des Martyrs de Kinshasa, en RD Congo, les Panthères du Gabon, dans le cadre du Tournoi Fathy cup, de la Fifa (Fédération internationale de football association) et supervisé par l'Uniffac (Union des fédérations de football d'Afrique centrale). Ce tournoi se déroule du 1er au 9 juillet 2023, avec la participation de quatre pays d'Afrique centrale: Congo-Brazzaville; RD Congo; Gabon et Centrafrique.



Les Diables-Rouges U20

La rencontre entre le Congo et le Gabon s'est soldée par un score de 2 buts partout. Pendant la première mi-temps, les Diables-Rouges étaient menés par 2 buts à 0. Ils sont revenus au score, pendant la deuxième mi-temps, grâce à un but de Mignon Koto à la 57^{ème} minute, suivi de celui de Diolvy Moukoulba, à la 98^{ème} minute de jeu.

Malgré ce match nul, Clément Massamba, sélectionneur des Diables-Rouges U20, s'est dit satisfait de la performance de son équipe. «Nous sommes revenus au score, ça veut dire que l'équipe est en forme», a-t-il déclaré. Pour le prochain match contre la RD Congo qui se joue, vendredi 7 juillet, Clément Massamba a souligné que «la leçon qui a été tirée, c'est de ne pas prendre de but dès les quinze premières minutes, mais de chercher à marquer».

Notons que le Congo occupe actuellement la première place du classement, avec quatre points, après sa victoire sur la Centrafrique (2-0) qui lui a valu 3 points. Il est suivi de la RD Congo et du Gabon qui ont également quatre points, mais avec un goal de différence moins important. La Centrafrique est pour l'instant bon dernier.

Luze Ernest BAKALA

Ligue départementale de handball de Brazzaville

La D.g.s.p et l'Etoile du Congo ont dominé les débats chez les séniors

La Ligue départementale de handball de Brazzaville, dirigée par Avicenne Nzikou, a clôturé la saison sportive 2022-2023, dimanche 2 juillet 2023, au Gymnase Nicole Oba, à Talangai, par une cérémonie haute en couleurs, en présence de Yann Ayessa Yengué, président de la Fécohand (Fédération congolaise de handball), des membres de son bureau, Charles Parfait Malonga, directeur départemental des sports, et de plusieurs invités dont des présidents de clubs comme Maixent Raoul Ominga et Serge Oboa, dans un gymnase qui avait fait le plein.

Avant la cérémonie de clôture des championnats départementaux de handball de Brazzaville, les férus de la petite balle ont assisté à quatre rencontres. En juniors hommes, le club Académie a disposé du club C.f.j.s.o (Centre de formation jeunesse sportive de Ouenzé) par 44 à 26. En séniors dames, Etoile du Congo a battu Inter-club (33-21). Dans la même catégorie, le club Grain de sel a dicté sa loi à la D.g.s.p (Direction générale de la sécurité présidentielle) (35-27) et l'As Otohô et le Cara se sont neutralisés (29-29).

Après ces rencontres, la Ligue départementale de handball a procédé à la remise des récompenses, en commençant par les meilleurs buteurs qui ont reçu des trophées. Il s'agit de: - Grace Zoubabela (D.g.s.p séniors dames) qui a inscrit 96 buts en 14 matches; - David Ndonga Ilunga (Etoile du Congo séniors hommes) avec 144 buts en 18 matches; - Michelle Epah (D.g.s.p en



Les officiels de la Ligue de handball et les invités.

juniors dames) avec 93 en 10 matches; - Josué Ndion de J.s.o (Jeunesse sportive de Ouenzé) avec 259 buts en junior sur 16 matches.

Les trois premières équipes de chaque catégorie ont été primées à savoir:

- séniors dames: D.g.s.p; As Otohô et Cara;
- séniors hommes: Etoile du Congo; Petrosport Orange et B.m.c;
- juniors dames: As Otohô; Us Renaissance et Asoc;
- juniors hommes: Asoc; J.s.o et Etoile du Congo.
Le président général du club multidisciplinaire D.g.s.p, le



Une vue des équipes à la cérémonie de clôture.

général Serge Oboa, a été honoré du diplôme de meilleur président de club de la saison sportive 2022-2023. L'As Otohô a pris la couronne du meilleur club, tandis que

Patronage Sainte-Anne a eu la timbale de fair-play. Dans son mot de circonstance, le président de la ligue, Avicenne Nzikou, a félicité les clubs, leurs dirigeants et leurs joueurs, pour l'esprit de fair-play qui a régné pendant les championnats. Il les a encouragés à ramener des coupes à Brazzaville et à se qualifier aux compétitions continentales.

Maintenant que les championnats départementaux ont tenu leurs promesses, les projecteurs sont braqués sur les championnats nationaux qui auront lieu au mois d'août à Madingou, dans le

Département de la Bouenza, pour la catégorie junior, et à la fin de ce mois de juillet, à Brazzaville, pour la catégorie senior.

Luze Ernest BAKALA

Nécrologie

Obsèques du coach Célestin Mpoua dit Bébété

Décédé le 19 juin 2023, des suites d'une longue maladie, l'entraîneur de handball Célestin Mpoua dit Bébété, sera inhumé, le samedi 8 juillet 2023, au cimetière privé de Bouka. La levée de corps aura lieu à la morgue municipale du CHU et un recueillement sera organisé au Gymnase colonel Michel d'Ornano, à partir de 10h. L'inhumation aura lieu au cimetière privé Bouka, à Kintélé.

26^{ème} édition du championnat du monde de handball féminin

32 pays participent au championnat du monde de handball, du 29 novembre au 17 décembre 2023, au Danemark, en Norvège et en Suède.

Voici les résultats du tirage au sort du 6 juillet 2023

POT 1	POT 2	POT 3	POT 4
NORVÈGE	SLOVÉNIE	CHINA	CHINA
DANEMARK	ESPAGNE	JAPON	CHINA
MONTÉNÉGRO	CROATIE	CHINA	CHINA
FRANCE	REP. DE CORÉE	ISLANDE	CHINA
SUÈDE	HONGRIE	ARGENTINE	CHINA
PAYS-BAS	ROUMANIE	CHINA	CHINA
BRAZIL	POLAND	CHINA	CHINA
ALLEMAGNE	REP. TCHÈQUE	CHINA	CHINA
		CHINA	CHINA